



Conseil & Conception en Ingénierie de Formation



**Mise en œuvre
du CQP Opérateur en assainissement, nettoyage et
maintenance industriels et gestion des déchets dangereux**

Document d'aide à la décision à destination de
la CPNE-FP de la Branche professionnelle

Ce document est une aide à la décision destiné à la CPNE-FP sur les orientations et solutions relatives à la mise en œuvre du CQP OAMI.

CONTENU

I. Rappel du cadre	3
II. Etat d'avancement du projet et étapes à venir	4
III. Modalités de mise en œuvre du CQP (Aide à la décision)	5
○ Les étapes de l'évaluation : Propositions	5
○ Les acteurs et l'organisation des évaluations : Propositions	7
IV. Actions d'animation et de suivi de la mise en œuvre	9
V. Financement du dispositif CQP	10

I. Rappel du cadre

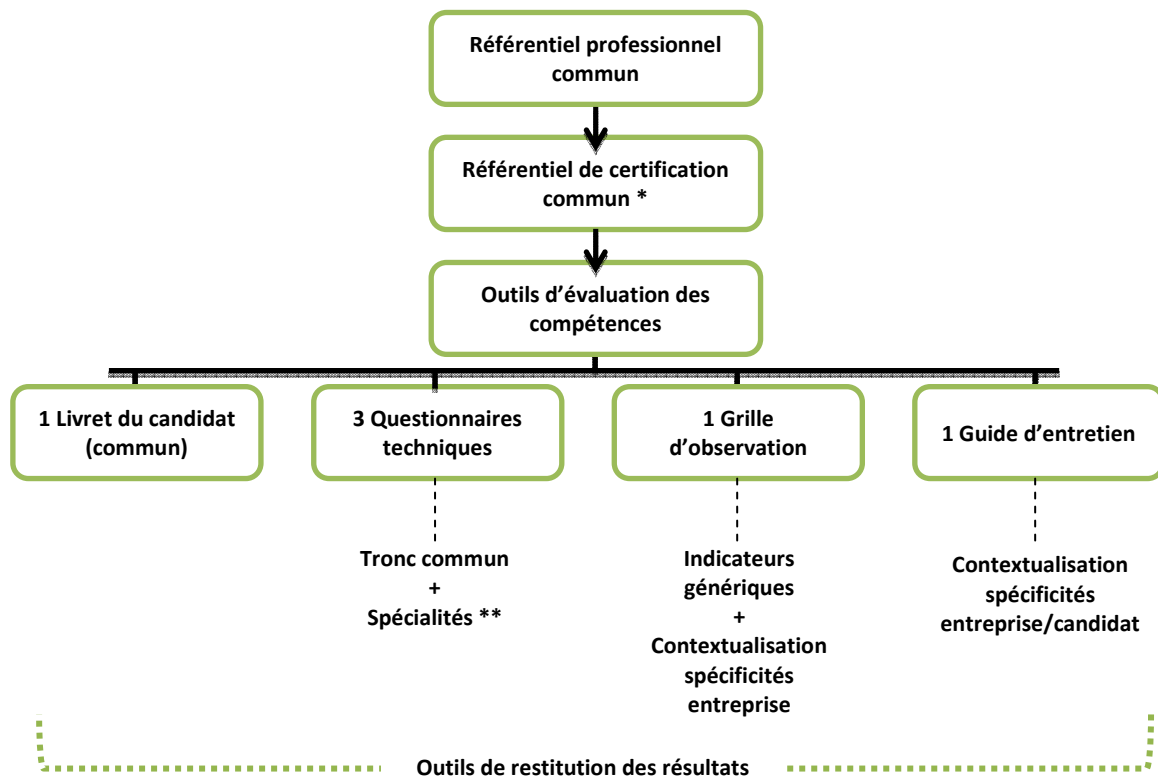
La CPNE-FP de la Branche de l'Assainissement et de la Maintenance Industrielle a validé, le **15 avril 2013**, la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) destiné aux opérateurs en assainissement, nettoyage et maintenance industriels et gestion des déchets dangereux.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (cadre, suivi prestataire, relation branche...) a été confié à **Opcalia** qui a entériné cette décision et acté de la prise en charge des frais afférents d'un montant de 30 k€ Ht en **SPII**, le **18 septembre 2013**.

Opcalia a confié la réalisation des travaux au **cabinet Créatif**, en la personne de Claire Prat. Une convention de prestation a été signée le **24 juin 2013** et un 1^{er} acompte d'un montant de 10 K€ HT a été versé au prestataire.

Ce CQP s'appuie sur un référentiel des activités et des compétences commun aux trois familles d'activité (Assainissement – Nettoyage et Maintenance Industriels – Gestion des déchets dangereux) permettant ainsi le renforcement de la polyvalence et la mobilité fonctionnelle (évolution des opérateurs vers d'autres activités).

Les outils d'évaluation des compétences attachés au CQP sont adaptés et contextualisables aux procédés et techniques spécifiques aux trois familles d'activités. Cette adaptation et cette contextualisation visent à spécifier le cadre précis dans lequel l'opérateur/trice exerce son métier au regard des compétences décrites dans le référentiel commun. Ces outils sont mobilisables à tout moment : avant ou après un parcours de formation mais aussi à l'occasion d'une démarche de Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE).



* Elaboré, à partir du référentiel professionnel, le référentiel de certification décrit les conditions, les modalités et les critères d'évaluation et de validation.

** Spécialité Assainissement – Spécialité : Nettoyage et maintenance industriels – Spécialité : Gestion des déchets dangereux

Publics visés :

- Nouveaux entrants souhaitant intégrer le secteur d'activité.
- Salariés en poste souhaitant compléter et/ou valider une expérience professionnelle.

3 voies d'accès au CQP :

- Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - Salariés avec 3 ans d'expériences, démarche à l'initiative du salarié.
- Par validation directe ou après un parcours de formation adapté aux besoins préalablement identifiés. Ouvert à tous, pas de durée minimum d'expérience professionnelle, démarche collective à l'initiative de l'entreprise.
- A l'issue d'un contrat de professionnalisation.

II. Etat d'avancement des travaux et étapes à venir

Méthodologie :

- Réunions en groupe de travail. Sur décision des partenaires sociaux, un groupe de travail a été constitué. Principales missions : exprimer les besoins de la Branche, mobiliser les entreprises et les acteurs ressources, donner un avis sur les orientations techniques et faire part des remarques sur les travaux confiés à Opcalia et Créatif. A ce jour 3 réunions ont eu lieu : 27 mars 2013, 14 mai 2013, 18 novembre 2013.
- Etude des métiers en entreprise : Visites de chantiers, observation en situation, entretiens avec des professionnels, formateurs.

Entreprises	Chantiers observés	Dates
Institut de l'environnement urbain (IEU) Jouy Le Moutier (95)	-Visite des équipements techniques et des installations dédiés au métier de l'assainissement.	4 juin 2013
SITA AMI Sanitra services Nanterre(92)	-Assainissement (curage bac à graisse, curage et pompage réseau, fosse septique) -Hygiène immobilière (désengorgement...), visite station épuration	8 et 9 Août 2013
SITA AMI SRA SAVAC Vaulx en Velin (69)	-Collecte et transport DID + dépotage en centre de traitement -Nettoyage HP et pompage sur sites industriels	11 et 12 décembre 2013

- Etude documentaire (dont ressources fournies par la FNSA et entreprises)

Etat d'avancement des outils

Outils	Etat	Calendrier
Référentiel professionnel	✓ Finalisé. Version V5	Remis le 21.01.14
Référentiel de certification	En cours de conception	*
Livret du candidat - commun	✓ Finalisé. Version 2	Remis le 21.01.14
Questionnaires techniques - adaptés		
Tronc commun + Spécialité Assainissement	✓ Finalisé. Version 1	Remis le 21.01.14
Tronc commun + Spécialité Net. & Maint. Indus.	En cours de conception	Fin Février 2014
Tronc commun + Spécialité Gest. DID	En cours de conception	Fin Février 2014
Grille d'observation - commune	✓ Finalisé. Version 2	Remis le 21.01.14
Guide entretien	✓ Finalisé. Version 1	Remis le 21.01.14
Outils de restitution des résultats	En cours de conception	*
Dossier de recevabilité (VAE)	A l'étude	

* En fonction des dates fixées des retours des « experts métiers ».

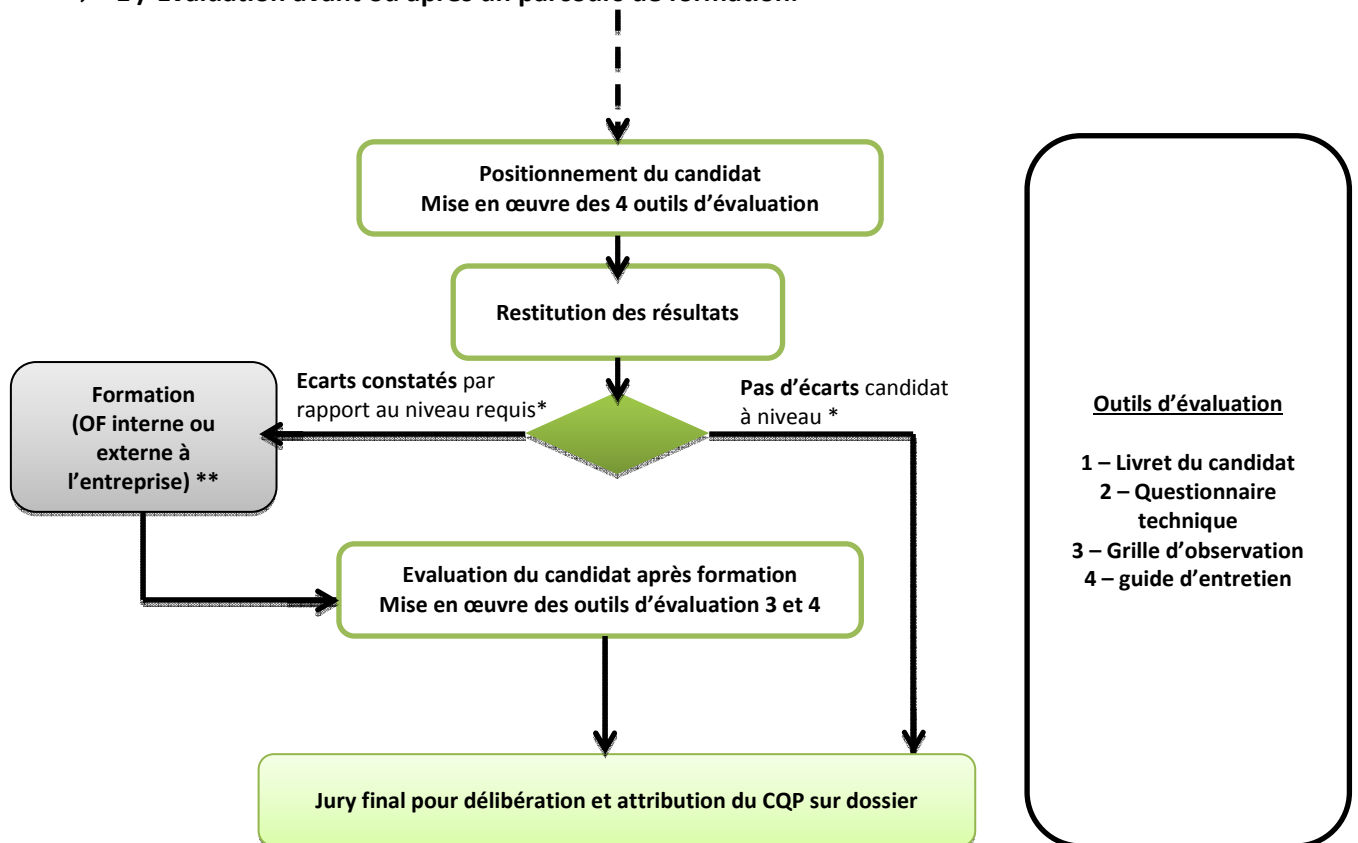
Etapes à venir :

- Finalisation des questionnaires techniques.
- Identification « d'experts métiers » pour analyse des outils d'évaluation conçus.
- Analyse des outils d'évaluation par les « experts métiers ».
- Mises à jour des outils d'évaluation en fonction des retours des « experts métiers ».
- Validation en CPNE :
 - des outils d'évaluation et du dossier de recevabilité (accès VAE)
 - des modalités de mise en œuvre du CQP.
 - des conditions de recevabilité et d'attribution du CQP.
 - des modalités de prise en charge.
 - de l'inscription au RNCP de la certification.
- Conception du dossier de demande d'enregistrement du CQP au RNCP et suivi de l'instruction.
- Expérimentation des outils/réajustement si nécessaire.
- Mise en œuvre des outils/déploiement.

III. Les modalités de mise en œuvre du CQP

Les étapes de l'évaluation

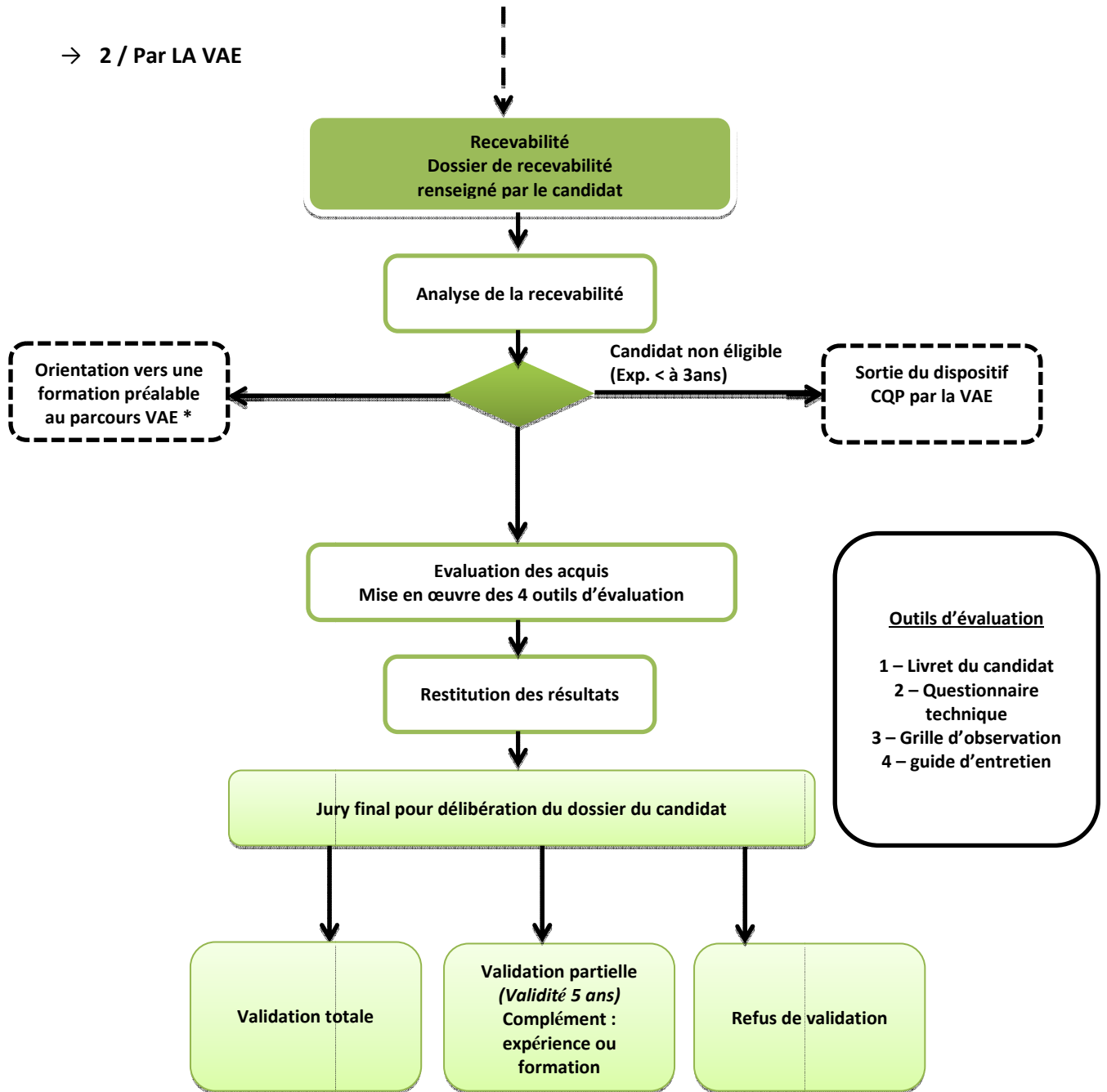
→ 1 / Evaluation avant ou après un parcours de formation.



* Compétences acquises ou à acquérir au regard du référentiel du CQP.

**En général, des évaluations en cours de formation peuvent être mises en œuvre par l'organisme de formation pour vérifier l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques. Ces évaluations ne se substituent en aucun cas à l'évaluation finale propre au dispositif CQP.

→ 2 / Par LA VAE



*Exemples : Candidat éloigné du périmètre de la qualification, lacunes des acquis de bases, expériences non significatives...



Questionnement : Traitement des candidatures libres en VAE pour lesquelles l'observation en situation est difficile à mettre en œuvre.

Deux possibilités :

1. Conception d'un outil spécifique en remplacement de l'observation.
Exemple : auto-évaluation du candidat sur les activités et compétences du CQP et renseignement d'un dossier type formalisant l'expérience professionnelle.

ou

2. L'observation est maintenue. Elle sera organisée par l'évaluateur qui créera des situations reconstituées ou simulées.

Les acteurs et l'organisation des évaluations

○ Les évaluateurs :

Ils peuvent être :

→ Des évaluateurs externes aux entreprises

Bénéfices : Garantie de l'homogénéité des pratiques, de la qualité et de la valeur de la certification délivrée, quelle que soit l'entreprise d'appartenance du salarié, cela suppose des critères et des outils d'évaluation communs mais également des évaluateurs impartiaux et formés à la démarche.

Ils peuvent être :

- ✓ salariés ou vacataires d'Organismes de Formation
- ✓ salariés ou vacataires d'Organismes de Formation interne aux grandes entreprises
- ✓ salariés détachés d'entreprises, missionnés
- ✓ consultants de cabinets de conseils, audit

→ Des évaluateurs internes aux entreprises

Bénéfices : Garantie de la contextualisation et de l'adaptation des outils ; de la prise en compte de toutes les spécificités techniques ou organisationnelles de l'entreprise et des caractéristiques du profil du candidat lors des évaluations.

Ils peuvent être :

- ✓ Le responsable hiérarchique du candidat,
- ✓ Un formateur interne,
- ✓ Un tuteur
- ✓ ...

Le choix de la personne « évaluateur » repose sur quelques critères :

- des compétences techniques,
- une expérience reconnue sur le périmètre de qualification du CQP,
- une neutralité de jugement,
- une connaissance de l'environnement professionnel des candidats.



Questionnement :

Il existe trois possibilités concernant le choix de ces évaluateurs.

1. Des évaluateurs externes uniquement

ou

2. Des évaluateurs internes uniquement

ou

3. Un duo : 1 évaluateur externe et 1 évaluateur interne

Selon le choix opéré, il sera nécessaire de définir les modalités :

- d'identification des organismes évaluateurs : recensement de l'offre de formation spécifique ANMI, autres organismes évaluateurs potentiels...
- d'habilitation des organismes évaluateurs externes à l'entreprise : élaboration d'un cahier des charges.
- De formation des évaluateurs.

○ **Le jury paritaire**

Il doit être mis en place. Il s'agit du jury qui a autorité pour délivrer ou non le CQP.



Questionnement :

→ **Composition du jury : s'agissant de la VAE, sa composition est réglementée.**

Il existe deux possibilités :

1. Emanation de la CPNE
2. Jury paritaire AD HOC

→ **Missions du jury, au-delà de la signature des certificats et délivrance des CQP**

Il existe trois possibilités :

1. Il traite du fond (de la technique) des dossiers (éléments de preuves, appréciations...)
2. Il vérifie que la démarche mise en œuvre est de qualité
3. Les 2

→ **Fonctionnement du jury : périodicité, organisation...**

○ **L'organisation des évaluations**

Le dispositif de certification doit être accessible et adapté aux contraintes des entreprises du secteur et aux situations de travail. L'objectif est de prendre en considération l'effectif maximum (groupe de candidats), les temps de mobilisation du candidat, du ou des évaluateurs et la répartition cohérente des étapes d'évaluation sur une ou plusieurs journées.



Questionnement :

Pour chaque étape / outils, il est nécessaire de déterminer les conditions de mise en œuvre, les rôles de chacun intervenant. Le tableau, page 8, constitue une aide à la décision.

Etapas / Outils	Durée	Qui ? Les possibilités	Mise en œuvre	
			Phase individuelle	Phase collective
Présentation au candidat du dispositif (rappel des objectifs, du déroulement des évaluations...) Mise en confiance	15 minutes	→ La branche → L'entreprise : Directeur, RH, Evalueur Interne, Manager, Formateur, Tuteur... → Un évaluateur externe		
Livret candidat Qui permet de formaliser le parcours du candidat et de décrire ses expériences et activités professionnelles	1 heure	→ Un évaluateur externe → Un évaluateur interne ⇒ Le Duo		

Adaptation de la grille d'observation Qui permet de contextualiser, adapter l'évaluation à l'environnement et aux contraintes et exigences de l'entreprise	1 heure	⇒ Un évaluateur externe ⇒ Un évaluateur interne → Le Duo		
Questionnaire technique environ 60 questions qui balayent les connaissances requises pour le CQP	2 heures	→ Un évaluateur externe → Un évaluateur interne ⇒ Le Duo		
Observation en situation sur un ou plusieurs chantiers Grille de critères pour observer le savoir-faire, le comportement, le geste professionnel, les réflexes	1 heure	⇒ Un évaluateur externe ⇒ Un évaluateur interne → Le Duo		
Préparation de l'entretien Analyse des résultats des autres outils administrés, mesure des écarts, ébauche des préconisations, élaboration des questions complémentaires	1 heure	⇒ Un évaluateur externe ⇒ Un évaluateur interne ⇒ Le Duo		
Entretien Vise à se faire un avis définitif sur l'acquisition ou non des compétences et à expliquer, le cas échéant, la manière de combler les écarts	1 heure	→ Un évaluateur externe → Un évaluateur interne ⇒ Le Duo		

IV. Actions d'animation et de suivi de la mise en œuvre

Indispensable à la qualité de l'ensemble dispositif, l'animation et le suivi de la mise en œuvre du CQP concernent différents types d'action.



Questionnement :

Pour chaque action, il est nécessaire de déterminer les intervenants, il y a différentes possibilités.

Actions	Intervenants
Mise en œuvre de la procédure « d'habilitation » des évaluateurs → Identification des organismes potentiels. → Envoi de l'appel à candidatures aux prestataires préalablement identifiés.	→ Branche → Opca → Cabinet de conseil

<ul style="list-style-type: none"> → Analyse des réponses ou analyse du dossier de demande de formation (organismes internes). → Présentation des dossiers à la CPNE en vue de leur validation. 	
<p>Formation des évaluateurs à la démarche et à l'utilisation des différents outils.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Branche → Opca → Cabinet de conseil
<p>Cadrage et préparation des opérations dans l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> → Appui à la présentation de la démarche dans l'entreprise, promotion de la démarche. → Présentation opérationnelle à destination des salariés, CE, responsable RH... → Vérification et transmission des informations sur l'opération aux acteurs concernés (branche, OPCA, organismes habilités...) en vue de la validation de l'opération et du montage financier. → Envoi, aux évaluateurs selon scénario des documents et outils nécessaires à l'évaluation en « N » exemplaires. (Téléchargement possible des outils) → Suivi consolidé des opérations en cours. → Accompagnement, conseils et lien avec les différents acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> → Branche → Opca → Cabinet de conseil
<p>Préparation du jury paritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> → Planning des jurys → Préparation des dossiers candidats → Présentation de l'opération et des dossiers des candidats → Retours d'informations à l'entreprise et aux candidats en vue de la remise des certifications 	<ul style="list-style-type: none"> → Branche → Opca → Cabinet de conseil
<p>Suivi consolidé des opérations finalisées en vue d'un suivi statistique et qualitatif</p> <ul style="list-style-type: none"> → Exemple de dispositifs de suivi des titulaires du CQP : enquêtes, questionnaires, manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> → Branche → Opca → Cabinet de conseil

Aujourd'hui, Opcalia offre ce service pour les branches adhérentes.

V. Prises en charge financières



Questionnement :

Conditions de prise en charge : Taux et plafonds à déterminer

Les conditions de prises en charges devront être déterminées en CPNE et entérinées par les Opca.

Actions		Dispositifs mobilisables	Conditions de prise en charge
Evaluation par un prestataire externe		Possibilité de financer les évaluateurs externes sur les fonds de la période pro	→ Coût horaire plafonné → Forfait
Evaluation interne		Possibilité de financer les évaluateurs internes sur les fonds de la période pro : · Formation des évaluateurs · Frais annexes (déplacements, repas)	→ Coût horaire plafonné → Forfait → Au réel
Formation certifiante	Candidats salariés	Période de Professionnalisation	PP éligibles à la péréquation du FPSPP → Coût horaire
		DIF mobilisé	
		Démarche VAE	Sur le plan de formation, sauf le DIF prioritaire
		Plan pour les -10 Plan pour les 10+	Financement des coûts pédagogiques, et des frais annexes dans la limite du budget.
	Candidats Demandeurs d'emploi	POE (préparation opérationnelle à l'emploi)	
		CSP (contrat de sécurisation professionnelle)	FPSPP
		DIF portable	
Candidats recrutés pour être formé	Contrat de professionnalisation	En fonction des Publics	
Jury paritaire		Indemnités des membres du jury Frais annexes (déplacements, repas)	Ponction sur la mutualisation Professionnalisation Ligne Etudes
Animation et suivi de la mise ne œuvre		Temps homme	Ponction sur la mutualisation Professionnalisation Ligne Etudes